



AgEcon SEARCH

RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'agriculture algérienne entre la politique d'ajustement structurel et la réforme des politiques agricoles mondiales

Omar Bessaoud

Citer ce document / Cite this document :

Bessaoud Omar. L'agriculture algérienne entre la politique d'ajustement structurel et la réforme des politiques agricoles mondiales. In: Économie rurale. N°211, 1992. Actualité de la réforme de la PAC et les régions méditerranéennes. Session des 28 et 29 Novembre 1991, organisée par Florence Jacquet (CIHEAM-IAM.-M) et Jean-Marie Boisson (Université Montpellier I), avec le soutien du CIHEAM et du IAM.-M, du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole. pp. 71-73;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4499>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_211_1_4499

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Algerian agriculture between the structural adjustment policy and the reform of the world agricultural policies

The agricultural structural adjustment program implemented in Algeria since the late eighties is in fact a mere reform of the agricultural structures, of prices system, of the agricultural credit and of the agricultural administration organization. The application of this program leads to a restructuring of the land to the benefit of the farmers best integrated into the market rules and advantages the extensive production system. Otherwise, agrarian reforms in the North aiming at decreasing production and to increase related prices on world markets are harmful for importing countries such as Algeria. Furthermore, agrarian reforms adopted in the North and adjustment programs used in Southern countries seem to be characterised by a ceiling logic of agricultural and food basic productions, detrimental to any significant improvement of food security.

Résumé

Le programme d'ajustement structurel agricole, mis en œuvre en Algérie dès la fin des années 1980 se résume à une réforme des structures agraires, du système des prix et du crédit agricoles et de l'organisation de l'administration agricole. L'application de ce programme participe à une restructuration des exploitations agricoles au profit des agriculteurs les mieux intégrés aux lois du marché et privilégie les systèmes de production extensifs. D'un autre côté, les réformes agricoles au Nord qui visent à faire baisser la production et relancer les prix relatifs sur les marchés mondiaux sont dommageables pour des pays importateurs nets comme l'Algérie. Aussi, les réformes agricoles adoptées au Nord et les programmes d'ajustement retenus par les pays du Sud semblent être caractérisés par une logique de plafonnement des productions agricoles et alimentaires de base, contrariant toute amélioration significative des termes de la sécurité alimentaire.

L'AGRICULTURE ALGÉRIENNE ENTRE LA POLITIQUE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET LA RÉFORME DES POLITIQUES AGRICOLES MONDIALES

Omar BESSAOUD*

Résumé :

Le programme d'ajustement structurel agricole, mis en œuvre en Algérie dès la fin des années 1980 se résume à une réforme des structures agraires, du système des prix et du crédit agricoles et de l'organisation de l'administration agricole. L'application de ce programme participe à une restructuration des exploitations agricoles au profit des agriculteurs les mieux intégrés aux lois du marché et privilégie les systèmes de production extensifs. D'un autre côté, les réformes agricoles au Nord qui visent à faire baisser la production et relancer les prix relatifs sur les marchés mondiaux sont dommageables pour des pays importateurs nets comme l'Algérie. Aussi, les réformes agricoles adoptées au Nord et les programmes d'ajustement retenus par les pays du Sud semblent être caractérisés par une logique de plafonnement des productions agricoles et alimentaires de base, contrariant toute amélioration significative des termes de la sécurité alimentaire.

ALGERIAN AGRICULTURE BETWEEN THE STRUCTURAL ADJUSTMENT POLICY AND THE REFORM OF THE WORLD AGRICULTURAL POLICIES

Summary :

The agricultural structural adjustment program implemented in Algeria since the late eighties is in fact a mere reform of the agricultural structures, of prices system, of the agricultural credit and of the agricultural administration organization. The application of this program leads to a restructuration of the land to the benefit of the farmers best integrated into the market rules and advantages the extensive production system. Otherwise, agrarian reforms in the North aiming at decreasing production and to increase related prices on world markets are harmful for importing countries such as Algeria. Furthermore, agrarian reforms adopted in the North and adjustment programs used in Southern countries seems to be characterised by a ceiling logic of agricultural and food basic productions, detrimental to any significant improvement of food security.

L'agriculture algérienne s'est soumise à une politique d'ajustement structurel économique interne. Par ailleurs, les réformes des politiques agricoles en débat au sein des grands pays agro-exportateurs (dont la Communauté Economique Européenne) lui commandent de transformer son système productif dans le cadre d'une meilleure insertion au marché mondial.

LES REDÉPLOIEMENTS DE LA POLITIQUE AGRICOLE INTERNE

Les redéploiements de la politique agricole interne affectent aujourd'hui les structures agraires, les systèmes de prix et de financement agricoles, les échanges ainsi que les modes d'organisation et d'encadrement des exploitants.

— **Les structures agraires** : le dispositif législatif édicté (loi 87-19, loi 90-25, loi 90-30) restaure les formes de propriété antérieures à la loi de Réforme Agraire de 1971. Il

organise la restitution aux propriétaires fonciers des terres nationalisées et autorise la création d'un marché foncier. Il facilite la cession du patrimoine productif du domaine national agricole (autre que la terre) à des exploitations agricoles collectives ou individuelles. Les nouvelles exploitations (28 000 unités créées) acquièrent désormais une autonomie complète dans la gestion de leurs affaires. Le marché constitue le principal régulateur de leurs activités et de leurs revenus.

Les structures de commercialisation des produits agricoles, d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles, contrôlées autrefois par des offices ou des "coopératives" d'Etat, sont ouvertes à l'activité du secteur privé. Le secteur coopératif a été réformé et le patrimoine et les moyens de production ont été confiés à des groupements d'agriculteurs de statut privé.

* Institut des Sciences Economiques, Université d'Alger.

— **Le nouveau système des prix** se fonde sur le principe de l'alignement des prix des facteurs sur les coûts d'opportunité lorsqu'ils sont produits localement ou sur les prix frontières lorsqu'ils sont importés.

Cette orientation a eu pour effet de réduire progressivement et d'éliminer en 1991 les subventions qui étaient accordées aux intrants. Cela s'est traduit par une très forte augmentation des prix des facteurs techniques (de 100 à 200 % entre 1990 et 1991 par exemple). Parallèlement, les prix à la production des produits dits stratégiques (céréales, légumes secs, lait) ont subi des hausses substantielles (de l'ordre de 150 à 200 % entre 1988 et 1991).

Enfin, des réajustements dans le sens de la hausse ont été opérés sur les prix à la consommation des denrées alimentaires de base (lait, céréales, sucre, huiles alimentaires). Les soutiens des prix à la consommation devraient être remplacés en 1992 par des aides directes aux revenus des classes défavorisées.

— **Le système de crédit agricole** a subi de profondes transformations en liaison avec la réforme du système monétaire et financier local. Les taux d'intérêt du crédit (à court, moyen et long termes) marquent une tendance à l'alignement sur les coûts économiques réels du loyer de l'argent. Un certain nombre de Fonds (Fonds National de Développement Agricole, Fonds de Garantie, Fonds de Garantie contre les Calamités Naturelles, Fonds de Protection des Végétaux...) servent de relais et complètent le réseau de financement — pour les exploitants non éligibles au crédit, insolubles et/ou ayant perdu leurs récoltes.

— **Les échanges agricoles** avec l'extérieur ont été libéralisés et des entreprises privées de services disputent à l'Etat le monopole sur les opérations d'importation d'intrants et d'exportation des productions agricoles. Le secteur privé étranger peut également bénéficier de concessions dans le domaine commercial.

— **Au plan de l'organisation administrative**, du système de fonctionnement et d'encadrement du secteur agricole, l'Etat a cédé à des Chambres Agricoles (gérées en association avec les organisations professionnelles) un ensemble de prérogatives et de pouvoirs de gestion (des fonds, des projets agricoles, des programmes de vulgarisation...). Les tutelles exercées sur les exploitations du domaine public agricole ont été éliminées et une partie des personnels s'est redéployée dans les nouvelles exploitations créées à la faveur de la réforme.

L'ÉVALUATION (TOUTE PROVISoire) DES RÉFORMES AGRICOLES ENGAGÉES

L'évaluation, toute provisoire, des réformes agricoles engagées permet de dégager les tendances suivantes :

— on observe un **processus accéléré de restructuration des exploitations et une instabilité** très grande des structures agricoles. Une fraction des paysans perd ses terres, les cède en location, faute de ressources monétaires suffisantes pour assurer la reproduction de leurs exploitations, ou se trouve tout simplement dépossédée de lots attribués dans le cadre de la Réforme Agraire de 1971. Le marché des services et des inputs étant marqué par la rareté, le retrait de l'administration agricole a entraîné de nouvelles distorsions. Au monopole de l'Etat s'est substitué un autre type

de monopole exercé sur les structure d'approvisionnement et de services — y compris au sein des nouvelles coopératives — par les agriculteurs les mieux dotés en terre ou en ressources monétaires. Le secteur de la commercialisation se caractérise par l'émergence de cartels privés qui déforment les mécanismes de la concurrence.

— **L'augmentation des prix des intrants** (accentuée par la baisse de la parité de la monnaie locale) s'est traduite par une chute dans les consommations de facteurs techniques (engrais, machines et outillage, semences sélectionnées ...), particulièrement dans les exploitations céréalières (75 % de la SAU du pays). La hausse des prix des produits agricoles (ou des prix garantis de production) n'a pas permis de compenser les pertes de revenus monétaires des exploitants, les prix relatifs des inputs (engrais, produits phytosanitaires, aliments du bétail ...) et des matériels agricoles augmentant plus vite que les prix des produits agricoles livrés sur les marchés.

Au demeurant, la structure des prix relatifs est restée inchangée. Celle-ci désavantage les productions de base (céréales, légumes secs, lait) et favorise les cultures commerciales (fruits, légumes, viandes). Le nouveau système des prix privilégie des **systèmes de production extensifs et contrarie très fortement tout projet d'intensification et de mise en valeur des terres.**

— Le régime de financement de la réforme agricole a entraîné une **réduction très importante des crédits mobilisés** (baisse de 700 % des enveloppes allouées entre 1987 et 1990), de même qu'une baisse très forte du nombre d'exploitants agricoles éligibles au crédit. Les fonds qui devaient prendre le relais manquent de ressources et ne peuvent à eux seuls assurer un financement du développement agricole.

— Le retrait de l'Etat dans l'organisation du secteur agricole au profit d'organisations professionnelles n'a pas empêché la **marginalisation d'une grande partie d'exploitants agricoles**, disqualifiés par les nouveaux mécanismes économiques.

LES POLITIQUES DE SOUTIEN DES MARCHÉS DES PAYS INDUSTRIALISÉS

Les politiques de soutien des marchés suivies par les pays industrialisés ont très largement favorisé le processus d'insertion du système agricole et alimentaire algérien aux marchés mondiaux.

La baisse tendancielle des prix relatifs sur les marchés mondiaux des produits alimentaires de base a conduit les décideurs algériens à s'approvisionner à l'extérieur pour satisfaire la demande locale et réguler les coûts salariaux, et cela dans le contexte d'une politique d'accumulation.

La vulnérabilité alimentaire de l'Algérie est aujourd'hui très forte. Le taux de couverture de la consommation locale par les importations est de 80 % pour les céréales, 70 % pour le lait, 100 % pour le sucre et les huiles alimentaires. La conséquence est que l'industrie agro-alimentaire installée, de même que les infrastructures de stockage, de distribution et de transport des denrées de base fonctionnent en étroite liaison avec le système des approvisionnements extérieurs.

Aussi, toute perturbation ou changement sensible des marchés mondiaux exercera une très forte influence sur le système agro-alimentaire algérien et le niveau des approvisionnements alimentaires de la population. La **hausse des prix mondiaux**, qui pourrait résulter de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurels agricoles au niveau mondial, ou d'une réforme des systèmes d'aide et de soutien à l'agriculture (dont les restitutions) au sein de la CEE se traduiront vraisemblablement par une **augmentation sensible des coûts des importations** (solde négatif de plus de 2 milliards de dollars US en 1990) insupportable pour la balance des paiements et les grands équilibres macro-économiques du pays. Faut-il rappeler que la facture laitière de l'Algérie a triplé depuis 1984, du simple fait de la mise en œuvre de la politique des quotas laitiers (80 % du lait importé provient de la CEE) ? Les crédits GSM (1) accordés par les Etats-Unis en 1991 et 1992 permettent à l'Algérie de payer le quart de ses achats alimentaires.

Des effets négatifs sur les **niveaux de la demande** soluble et des **consommations alimentaires** (en liaison avec une hausse des prix à la consommation incompatible avec le pouvoir d'achat des salariés) résulteraient dès lors de ces réformes.

Des **déséquilibres** importants au plan de **l'emploi** (les IAA occupent 18 % des actifs employés dans l'industrie), des capacités de production (les IAA représentent 30 % de la production industrielle hors hydrocarbures) et des résultats financiers risquent d'affecter le complexe agro-industriel existant. Au plan macro-économique, une très forte ponction sur les ressources en devises accentuera l'endettement extérieur de l'Algérie, rendant illusoire toute perspective de relance des investissements et de rénovation de l'appareil productif.

En conclusion, les réformes mises en œuvre n'ont, en définitive, pas abouti à libérer les facteurs de productivité du sol et du travail. Or, toute construction agricole en Algérie doit impérativement viser l'accroissement de la productivité et des rendements agricoles par des changements techniques et agronomiques significatifs.

Les programmes d'ajustement en cours, les projets de réforme des politiques agricoles et des échanges internationaux ont pour principale conséquence **l'extensification de la production et un appel plus important aux importations alimentaires**. Ce glissement de la politique en Algérie participe ainsi à une perte de maîtrise progressive des termes de la sécurité alimentaire.

1. Garanties de Soutien des Marchés.